



Compte-rendu  
DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE MIXTE

17 avril 2025, 15h00

Hôtel Kimpton St Honoré  
20 rue Daunou  
75002 Paris

gecna

# Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Introduction.....                                | 3  |
| Ordre du jour.....                               | 4  |
| Présentations lors de l'Assemblée générale ..... | 6  |
| Réponses aux questions des actionnaires.....     | 7  |
| Présentation des résolutions.....                | 9  |
| Résultat des votes .....                         | 11 |
| Composition du Conseil d'administration.....     | 12 |
| Composition des comités.....                     | 13 |

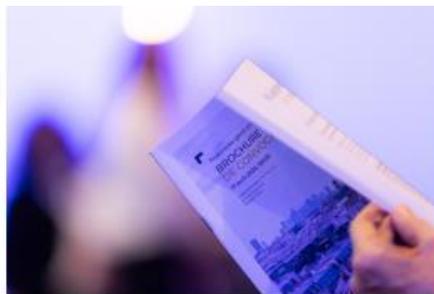
# Introduction

L'Assemblée générale mixte s'est réunie le 17 avril 2025, à 15h00, à l'hôtel Kimpton St Honoré, 20 rue Daunou à Paris (75002), sous la présidence de M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration.

La société Ivanhoé Cambridge Inc. et la société Predica ont été désignées en qualité de

scrutateurs et M. Glenn Domingues, Secrétaire du Conseil d'administration de Gecina, a été désigné en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale.

Le quorum définitif était de 78,61%.



# Ordre du jour

L'Assemblée générale s'est tenue sous la forme mixte. L'ordre du jour était le suivant :

## À titre ordinaire

- 1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024.
- 2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024.
- 3 Affectation du résultat 2024, distribution du dividende.
- 4 Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2025 ; délégation de pouvoirs au Conseil d'administration.
- 5 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- 6 Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux en 2024.
- 7 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours, ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration.
- 8 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours, ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Beñat Ortega, Directeur général.
- 9 Fixation du montant global annuel de la rémunération des membres du Conseil d'administration à raison de leur mandat – Approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
- 10 Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
- 11 Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2025.
- 12 Ratification de la nomination en qualité d'administratrice de M<sup>me</sup> Ouma Sananikone.
- 13 Renouvellement du mandat de M<sup>me</sup> Laurence Danon Arnaud en qualité d'administratrice.
- 14 Renouvellement du mandat de la société Ivanhoé Cambridge Inc. en qualité d'administrateur.
- 15 Nomination de M. Philippe Brassac en qualité d'administrateur.
- 16 Nomination de la société KPMG en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.
- 17 Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

## À titre extraordinaire

- 18** Modification de l'article 14 des statuts, relatif aux délibérations du Conseil d'administration.
- 19** Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, relatif aux pouvoirs du Conseil d'administration.
- 20** Modification de l'article 22 des statuts, relatif aux Commissaires aux Comptes.
- 21** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.
- 22** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment dans le cadre d'une offre au public.
- 23** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société.
- 24** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.
- 25** Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions à émettre par la société en rémunération d'apports en nature, hors cas d'offre publique d'échange.
- 26** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes.
- 27** Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.
- 28** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux.
- 29** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues.

## À titre ordinaire

- 30** Pouvoirs pour les formalités.

# Présentations

## de l'Assemblée générale

Au cours de la séance, les présentations suivantes ont été faites aux actionnaires :

### Allocution du Président du Conseil

M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration, a introduit la séquence des présentations en exposant, de manière synthétique la performance de la société et sa résilience dans un contexte toujours incertain.

Il a rappelé la qualité du portefeuille de la société, la centralité de ses implantations et sa discipline financière rigoureuse, des fondamentaux solides pour faire face aux incertitudes macroéconomiques qui restent nombreuses.

Il a souligné que depuis 2021, la société enregistre une croissance continue de son Résultat Récurrent Net, avec, pour 2024, en hausse de +6,7%, soit un Résultat Récurrent Net de 6,42 € par action. Cette dynamique a permis de proposer un dividende en hausse de 15 centimes à 5,45 €.

M. Jérôme Brunel a également évoqué la performance boursière de la société qui reste le reflet d'une lecture macroéconomique, marquée par l'environnement de taux et les incertitudes géopolitiques globales. La trajectoire boursière de la société est proche de celle de l'indice EPRA Bureaux, confirmant que cette dynamique est avant tout sectorielle.

Il a ensuite salué le travail du Conseil d'administration, dont il quitte la Présidence à l'issue de l'Assemblée générale. Bénéficiant de profils complémentaires, le Conseil a contribué à enrichir et accompagner les propositions de prises de décision et consolider la vision stratégique de la société.

### Vision stratégique et opérationnelle

M. Beñat Ortega, Directeur général, a présenté la vision stratégique et opérationnelle de la société en abordant, notamment, les éléments clés des résultats annuels 2024 reflétant une croissance soutenue, supérieure aux prévisions.

Il a également évoqué la stratégie de portefeuille de la société axée sur la création de valeur à travers la gestion active de son patrimoine immobilier. La société a notamment livré des projets de développement créateurs de valeur tels que les actifs de bureaux Mondo et Icône et a lancé, début 2025, trois nouveaux projets d'envergure. Par ailleurs, la stratégie de rotation mise en place a permis de réduire l'endettement de la société (-20% en deux ans), d'investir dans des projets plus rentables et plus verts et de bénéficier d'une marge de manœuvre pour d'éventuelles acquisitions opportunistes.

Il a ensuite abordé l'engagement de la société en faveur de la durabilité soulignant qu'en 2024 la

réduction de la consommation d'énergie des bâtiments pilotés directement, s'inscrivait à nouveau en baisse, à -4,2%. Les émissions carbonées ont baissé de 12,3% consolidant ainsi la tendance initiée depuis 2018. La société met en œuvre des solutions innovantes pour optimiser l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

### Performances financières en 2024

M. Nicolas Dutreuil, Directeur général adjoint en charge des Finances, a présenté des résultats solides, portés par une troisième année consécutive de croissance. Le résultat récurrent net progresse à 6,42 € par action (+21 % vs 2021), avec un EBITDA de 565,7 M€ et un ANR stable à 142,8 €/action.

Il a également mis en avant la résilience des actifs centraux, un coût de la dette contenu (1,2 %), une LTV post-cessions de 32,7 % et une dette désormais 100 % verte. La notation financière (A-/A3) a été confirmée, illustrant la solidité du modèle économique.

### Rapports des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes de la société ont présenté leurs rapports à l'Assemblée générale qui ont couvert leurs diligences sur :

- le contrôle des comptes annuels et consolidés ;
- la distribution envisagée d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2024 ;
- les conventions réglementées ;
- les délégations financières ;
- l'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- l'attribution d'actions de performance ;
- la réduction du capital ;

Les Commissaires aux comptes n'ont pas formulé d'observations dans leurs rapports et ont émis une certification sans réserve des comptes annuels et consolidés de la société.

### Say on pay

Mme Dominique Dudan, Présidente du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations a présenté les éléments de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2024 ainsi que les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025 tels qu'ils figurent au chapitre 4.2 du Document d'enregistrement universel 2024 de la société et dans la brochure de convocation.

### Présentation des résolutions

M. Glenn Domingues, Secrétaire de l'Assemblée, a présenté un résumé des résolutions soumises au vote des actionnaires.

# Réponses aux questions des actionnaires

La société a reçu des questions écrites de la part de deux actionnaires.

En résumé, ces questions écrites ont porté sur :

- Le traitement comptable d'un contentieux ancien
- La cartographie des risques opérationnels
- Les risques liés à la réglementation
- L'impact des cessions 2023 sur le Revenu Net Récurrent 2024
- Des demandes de précisions sur les loyers bruts et nets du portefeuille YouFirst Campus
- La stratégie résidentielle et la cession du portefeuille Campus
- La stratégie haut de bilan / bas de bilan
- Les objectifs de réduction énergétique

Afin d'accorder le temps nécessaire aux débats lors de l'Assemblée générale, avec les actionnaires présents dans la salle ou connectés à distance, et dans la mesure où les questions écrites reçues et les réponses apportées par le Conseil d'administration sont relativement longues, il a été indiqué que l'intégralité des questions ainsi que les réponses apportées par le Conseil d'administration ont été mises en ligne en amont de l'Assemblée générale, sur le site Internet de la société, dans la rubrique « Assemblées générales – Questions écrites » que les actionnaires sont invités à consulter.

Puis quelques actionnaires ont posé des questions en séance ou via le chat intégré au Webcast de l'Assemblée générale. En résumé, ces échanges ont essentiellement porté sur :

- **Les perspectives de relocation de la tour T1 après le départ, en 2027, de son locataire, les enjeux locatifs sur le marché de La Défense, et plus largement la stratégie tertiaire de la société**

Il a été rappelé que cet actif est composé de deux bâtiments pour environ 80 000 m<sup>2</sup>. Un audit a été réalisé faisant ressortir un produit de qualité et bien conçu. Les travaux, au départ du locataire, ne devraient porter que sur une rénovation simple pour améliorer les services du bâtiment. Les façades et les installations techniques, notamment les équipements énergétiques sont d'excellente facture. Cet actif sera un enjeu pour la société en termes de relocation. Cependant, le marché de La Défense enregistre, au premier

trimestre 2025, une forte hausse, et la société dispose des capacités à relouer cet immeuble. Une cession n'est pas, à ce stade, envisagée.

Concernant la stratégie tertiaire de la société, il a été rappelé que d'un point de vue investissements, l'objectif est d'acquérir ou de rénover des actifs sur lesquels il est possible de créer de la valeur. Il s'agit d'une stratégie diligente de redéploiement du capital sur des opérations de repositionnement de nos actifs de bureaux, avec une dimension travaux et une dimension servicielle.

- **Un contentieux en cours en Espagne avec la société Abanca et les provisions**

Il a été indiqué que, dans le cadre de cette procédure, la société Abanca a demandé en février 2025, l'exécution d'un jugement de la Cour d'appel en Espagne de 2020 conduisant Gecina à régler cette condamnation. Le règlement réalisé par Gecina n'entrave en rien ses chances au titre des actions judiciaires en cours en Espagne et en France. Le montant exigé était intégralement provisionné dans les comptes de la société dès 2020. Le paiement est donc sans impact sur le résultat 2024 et les capitaux propres du Groupe. Le solde des provisions du Groupe se rapporte principalement à des contentieux en lien avec la gestion des immeubles.

- **L'externalisation du service Titres**

Il a été répondu que l'externalisation du service Titres permet de faire bénéficier les actionnaires nominatifs de services élargis tout en conservant l'ensemble des prestations et avantages dont ils bénéficiaient auparavant. Une équipe a été mise en place permettant l'accompagnement des actionnaires dans ce changement et un numéro spécifique a été communiqué, afin d'aider, ceux qui le souhaitent, dans cette transition.

- **La rémunération du Directeur général et l'attribution, à son profit, d'actions de performance**

Il a été rappelé que le Conseil d'administration et le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, ont analysé les différents mécanismes de rémunération des directeurs généraux de foncières dans le marché. Ces études ont permis de définir le mécanisme actuel de rémunération du Directeur général, bâti sur la performance de la société et en ligne avec les intérêts des actionnaires.

Concernant l'attribution d'actions de performance au Directeur général, il est rappelé que ces attributions sont soumises à plusieurs critères, exigeants et rigoureux dont le détail est

communiqué dans le document d'enregistrement universel de la société mis à la disposition des actionnaires. Le nombre d'actions de performance attribué est déterminé après le calcul réalisé par un actuairé indépendant mandaté par la société et revu par un cabinet conseil mandaté par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations.

**- La cartographie des risques liés à la santé et à la sécurité durant les travaux et des risques liés au capital humain**

Il a été répondu que les risques liés à la santé et à la sécurité durant les travaux sont inhérents à toute opération de travaux et le Groupe est extrêmement vigilant sur ce sujet. La société veille à ce que toutes les entreprises intervenantes respectent strictement les normes de sécurité.

Concernant le capital humain, il a été indiqué que les départs des salariés, visés dans la question, sont soit liés à des projets personnels, soit liés à des discussions entre les salariés et l'entreprise, soit liés à des choix d'organisation interne de l'entreprise.

**- L'évolution du cours de bourse et le taux de rendement du dividende**

Il a été répondu qu'effectivement, malgré un dividende attractif, les marchés financiers ne récompensent pas réellement la croissance du résultat net récurrent de la société. Les équipes de

Gecina mènent un travail très actif de communication financière, de rencontre avec les investisseurs et de promotion de la société sur différents médias. Des travaux plus globaux, sur l'immobilier coté, sont également menés avec l'EPRA.

**- Le résidentiel étudiant, le faible rendement du résidentiel classique et son taux d'occupation financier**

Il a été rappelé qu'un process de cession a été organisé permettant de capturer de la valeur sur le portefeuille étudiant arrivé à maturité.

Sur le rendement du portefeuille résidentiel, il a été indiqué que celui-ci est lié au profil de risque de cette activité. Les équipes de la société mettent tout en œuvre pour créer de la valeur sur ce portefeuille par l'ajout, notamment, de services dans les immeubles.

Concernant le taux d'occupation financier du résidentiel, il a été précisé que l'objectif de la société est de revenir à un taux d'occupation historique situé autour de 96% à 97%, une fois que les travaux de transformation de certains appartements seront finalisés.

# Présentation des résolutions

L'Assemblée générale comportait 30 résolutions qui ont toutes été approuvées.

## A titre ordinaire :

### **Comptes 2024, dividende 2024 et option pour le paiement d'acomptes sur dividende, au titre de 2025, en actions (résolutions 1 à 4)**

Les comptes annuels et consolidés 2024 de la société ont été approuvés ainsi que le versement au titre de l'exercice 2024 d'un dividende par action de 5,45 euros. Un acompte de 2,70 euros par action, a déjà été versé le 5 mars 2025. Le solde du dividende de 2,75 euros par action sera mis en paiement le 4 juillet 2025.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait de la distribution d'acompte(s) sur dividende au titre de l'exercice 2025, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour chacun de ces acomptes, à proposer une option entre le paiement soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la société.

### **Conventions réglementées (résolution 5)**

L'Assemblée générale a pris acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

### **Rémunérations (résolutions 6 à 11)**

L'Assemblée générale a approuvé les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2024 et a approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025.

### **Ratification de la nomination en qualité d'administratrice de Mme Ouma Sananikone (résolution 12)**

L'Assemblée générale a ratifié la nomination de Mme Ouma Sananikone en qualité d'administratrice pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

### **Renouvellement du mandat de deux administrateurs (résolutions 13 et 14)**

Les mandats d'administrateurs de Mme Laurence Danon Arnaud et de la société Ivanhoé Cambridge Inc. ont été renouvelés pour une durée de quatre années. Ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### **Nomination d'un administrateur (résolution 15)**

L'Assemblée générale a nommé M. Philippe Brassac en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### **Auditeur de durabilité (résolution 16)**

L'Assemblée générale a nommé la société KPMG en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité, dans le cadre de la directive CSRD, pour la durée restant à courir de leur mandat de Commissaire aux comptes, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### **Rachat d'actions (résolution 17)**

L'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de faire acheter des actions de la société, dans la limite de 10% des actions composant le capital social.

## A titre extraordinaire :

### **Modifications statutaires (résolutions 18 à 20)**

L'Assemblée générale a modifié divers articles des statuts de la société afin de les mettre en conformité avec la loi Attractivité et intégrer la possibilité de consultation écrite des membres du Conseil d'administration. Les modifications votées permettent également la suppression de la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant.

### **Délégations de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, immédiatement ou à terme, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances (résolutions 21 à 26)**

L'Assemblée générale a renouvelé différentes délégations et autorisations en matière d'opérations financières conférées au profit du Conseil d'administration. Chacune des autorisations financières n'est donnée que pour une durée limitée et dans la limite de plafonds strictement déterminés et indiqués dans chacune des résolutions.

### **Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Salariale avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (résolution 27)**

L'Assemblée générale a renouvelé la délégation de compétence consentie au Conseil

d'administration pour décider de l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal maximal de 0,5% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration décidant l'attribution, réservée aux salariés adhérant au Plan d'Epargne Salariale étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global de 280 M€. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

**Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux (résolution 28)**

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des membres du personnel salarié du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe dans la limite respectivement de 0,5% et de 0,2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration décidant l'attribution, étant

précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de 280 M€.

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées par le Conseil d'administration est soumise au respect d'une condition de présence et de l'atteinte de conditions de performance.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 38 mois.

**Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues (résolution 29)**

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à annuler, dans la limite d'un maximum de 10% des actions composant le capital de la société, tout ou partie des actions autodétenues et de réduire corrélativement le capital social.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

**Pouvoirs pour les formalités (résolution 30)**

# Résultat des votes

|    | Résolution   | Type | Voix       |         |           |        |            | Voix<br>Présents &<br>Représentés | Etat<br>Adoption |
|----|--|------|------------|---------|-----------|--------|------------|-----------------------------------|------------------|
|    |  |      | Pour       | %       | Contre    | %      | Abstention |                                   |                  |
| 1  | Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024   | AGO  | 58 143 807 | 99,98%  | 11 092    | 0,02%  | 26 463     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 2  | Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024  | AGO  | 58 139 756 | 99,97%  | 14 648    | 0,03%  | 26 958     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 3  | Affectation du résultat 2024, distribution du dividende  | AGO  | 57 986 429 | 99,67%  | 191 097   | 0,33%  | 3 836      | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 4  | Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2025   | AGO  | 58 023 398 | 99,73%  | 156 524   | 0,27%  | 1 440      | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 5  | Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés  | AGO  | 58 117 235 | >99,99% | 2 043     | <0,01% | 62 084     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 6  | Approbation de la rémunération globale 2024 des mandataires sociaux de la société  | AGO  | 56 161 342 | 96,63%  | 1 958 923 | 3,37%  | 61 097     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 7  | Approbation des éléments de rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration  | AGO  | 58 066 250 | 99,84%  | 94 455    | 0,16%  | 20 657     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 8  | Approbation de la rémunération, versée au cours, ou attribuée au titre de 2024 à M. Beñat Ortega, Directeur général  | AGO  | 55 146 803 | 94,86%  | 2 991 051 | 5,14%  | 43 508     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 9  | Approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de 2025  | AGO  | 57 722 539 | 99,23%  | 446 714   | 0,77%  | 12 109     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 10 | Approbation de la politique de rémunération 2025 du Président du Conseil d'administration  | AGO  | 58 065 949 | 99,84%  | 92 679    | 0,16%  | 22 734     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 11 | Approbation de la politique de rémunération 2025 du Directeur général  | AGO  | 54 046 321 | 93,08%  | 4 018 277 | 6,92%  | 116 764    | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 12 | Ratification de la nomination en qualité d'administratrice de Mme Ouma Sananikone  | AGO  | 51 376 127 | 88,44%  | 6 718 208 | 11,56% | 87 027     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 13 | Renouvellement du mandat de Mme Laurence Danon Arnaud en qualité d'administratrice   | AGO  | 55 961 589 | 96,35%  | 2 121 396 | 3,65%  | 98 377     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 14 | Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Ivanhoé Cambridge Inc., représentée par M. Stéphane Villemain  | AGO  | 57 740 493 | 99,40%  | 348 560   | 0,60%  | 92 309     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 15 | Nomination de M. Philippe Brassac en qualité d'administrateur  | AGO  | 55 602 609 | 95,60%  | 2 558 613 | 4,40%  | 20 140     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 16 | Nomination d'un auditeur de durabilité - Société KPMG  | AGO  | 58 091 381 | 99,89%  | 66 080    | 0,11%  | 23 901     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 17 | Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société   | AGO  | 57 923 214 | 99,62%  | 219 698   | 0,38%  | 38 450     | 58 181 362                        | Adoptée          |
| 18 | Modification de l'article 14 des statuts, relatif aux délibérations du Conseil d'administration  | AGE  | 58 103 346 | >99,99% | 5 284     | <0,01% | 71 722     | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 19 | Modification du 1er alinéa de l'article 15 des statuts, relatif aux pouvoirs du Conseil d'administration   | AGE  | 58 101 078 | 99,98%  | 12 359    | 0,02%  | 66 915     | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 20 | Modification de l'article 22 des statuts, relatif aux Commissaires aux Comptes   | AGE  | 58 111 222 | 99,99%  | 6 243     | 0,01%  | 62 887     | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 21 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription  | AGE  | 54 872 529 | 94,32%  | 3 303 989 | 5,68%  | 3 834      | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 22 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, notamment dans le cadre d'une offre au public                 | AGE  | 55 414 429 | 95,26%  | 2 756 218 | 4,74%  | 9 705      | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 23 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en cas d'offre d'échange initiée par la société               | AGE  | 57 159 716 | 98,26%  | 1 014 181 | 1,74%  | 6 455      | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 24 | Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription   | AGE  | 53 367 238 | 91,93%  | 4 684 926 | 8,07%  | 128 188    | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 25 | Possibilité d'émettre des actions en rémunération d'apports en nature, hors cas d'offre publique d'échange   | AGE  | 57 196 597 | 98,32%  | 979 160   | 1,68%  | 4 595      | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 26 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes  | AGO  | 57 842 767 | 99,53%  | 274 682   | 0,47%  | 62 903     | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 27 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société, réservée aux adhérents de plan d'épargne  | AGE  | 55 707 142 | 95,76%  | 2 469 272 | 4,24%  | 3 938      | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 28 | Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux | AGE  | 56 795 504 | 97,66%  | 1 362 266 | 2,34%  | 22 582     | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 29 | Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues   | AGE  | 58 023 838 | 99,73%  | 154 211   | 0,27%  | 2 303      | 58 180 352                        | Adoptée          |
| 30 | Pouvoirs pour les formalités   | AGO  | 58 177 794 | >99,99% | 1 170     | <0,01% | 2 398      | 58 181 362                        | Adoptée          |

# Composition du Conseil d'administration

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a nommé M. Philippe Brassac en qualité de Président du Conseil d'administration et revu la composition des comités.

Le Conseil d'administration est désormais composé des membres suivants :

**12**  
membres

**58%**  
Administrateurs indépendants

**50/50**  
Parité femmes/hommes



**Philippe Brassac**  
Président du Conseil d'administration



**Beñat Ortega**  
Directeur général  
Administrateur



**Jérôme Brunel**  
Administrateur indépendant



**Nathalie Charles**  
Administratrice indépendante



**Laurence Danon Arnaud**  
Administratrice indépendante



**Dominique Dudan**  
Administratrice indépendante



**Gabrielle Gauthey**  
Administratrice indépendante



**Matthieu Lance**  
Représentant permanent de Predica  
Administrateur



**Carole Le Gall**  
Administratrice indépendante



**Ouma Sananikone**  
Administratrice



**Jacques Stern**  
Administrateur indépendant



**Stéphane Villemain**  
Représentant permanent d'Ivanhoé Cambridge Inc.  
Administrateur

# Composition des comités

## Comité stratégique et d'investissement (CSI) :

**5**  
membres

**60%**  
Administrateurs indépendants

- **Stéphane Villemain (Ivanhoé Cambridge Inc.), Président du CSI**
- Jérôme Brunel\*
- Nathalie Charles\*
- Matthieu Lance (Predica)
- Jacques Stern\*

## Comité d'audit et des risques (CAR) :

**6**  
membres

**Président  
indépendant**

**67%**  
Administrateurs indépendants

- **Jacques Stern\*, Président du CAR**
- Jérôme Brunel\*
- Laurence Danon Arnaud\*
- Gabrielle Gauthey\*
- Matthieu Lance (Predica)
- Ouma Sananikone

## Comité de gouvernance, nominations et rémunérations (CGNR) :

**5**  
membres

**Présidente  
indépendante**

**80%**  
Administrateurs indépendants

- **Dominique Dudan\*, Présidente du CGNR**
- Jérôme Brunel\*
- Laurence Danon Arnaud\*
- Gabrielle Gauthey\*
- Ouma Sananikone

\*Administrateurs indépendants

## Comité conformité et éthique (CCE) :

**3**  
membres

Présidente  
indépendante

**100%**  
Administrateurs  
indépendants

- **Nathalie Charles\***, Présidente du CCE
- Dominique Dudan\*
- Carole Le Gall\*

## Comité responsabilité sociétale et environnementale (CRSE) :

**3**  
membres

Présidente  
indépendante

**67%**  
Administrateurs  
indépendants

- **Gabrielle Gauthey\***, Présidente du CRSE
- Carole Le Gall\*
- Stéphane Villemain (Ivanhoé Cambridge Inc.)

\*Administrateurs indépendants

16, rue des Capucines  
75084 Paris Cedex 02  
Tél.: +33 (0) 1 40 40 50 50  
[gecina.fr](http://gecina.fr)

**gec1na**